

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** **Jowapur 686.20**
 - **UFI:** APQ7-G1JS-4000-RPSG
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation** Colle
 - **Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur :**
 JOWAT Swiss AG
 Chemische & Leimfabrik
 CH - 6033 Buchrain
 Tel.: +41 (0)41-445 1111
 - **Service établissant la fiche technique:**
 Management environnemental
 Tel. +49 5231 749 -5374 / -211 / -5460 / -5592
 e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
 Jowat France sarl
 95 rue Pouilly
 Immeuble le Saint Amour
 F - 71000 Mâcon Loché
 Tel.: +33 3 85 20 92 92
 E-Mail: info@jowat.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
 Centres Antipoison et de Toxicovigilance
 ANGERS: 02 41 48 21 21
 BORDEAUX: 05 56 96 40 80
 LILLE: 0800 59 59 59
 LYON: 04 72 11 69 11
 MARSEILLE: 04 91 75 25 25
 NANCY: 03 83 22 50 50
 PARIS: 01 40 05 48 48
 STRASBOURG: 03 88 37 37 37
 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de méthylènediphényle

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges****· Description :**

Colle.

Résine isocyanate

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 26447-40-5 EINECS: 247-714-0 numéro d'enregistrement: 01-2119457024-46 01-2119457015-45	diisocyanate de méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	25-50%
CAS: 64742-47-8 Numéro CE: 920-107-4 numéro d'enregistrement: 01-2119453414-43	distillats légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304, EUH066	1-<2,5%

· SVHC Non applicable.

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles asthmatiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Acide cyanhydrique (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de traitement thermique, il faut prévoir des systèmes d'aspiration sur les machines de traitement.

Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

Eviter le dégagement d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· Travailleur

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Dermique	DNEL w	50 mg/kg bw/day (acute, systemic effects)
	DNEL w local	28,7 mg/cm2 (acute, local effects)
Inhalatoire	DNEL w	0,1 mg/m3 (acute, local effects)
		0,1 mg/m3 (acute, systemic effects)
		0,05 mg/m3 (long-term, local effects)
		0,05 mg/m3 (long-term, systemic effects)

· Consommateur

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Oral	DNEL c	20 mg/kg bw/day (acute, systemic effects)
Dermique	DNEL c local	17,2 mg/cm2 (acute, local effects)
	DNEL c	25 mg/kg bw/day (acute, systemic effects)
Inhalatoire	DNEL c	0,05 mg/m3 (acute, local effects)
		0,05 mg/m3 (acute, systemic effects)
		0,025 mg/m3 (long-term, local effects)
		0,025 mg/m3 (long-term, systemic effects)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 4)

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire
 - **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 14387).
A titre provisoire, filtre :
Filtre A/B/P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur (EN 136); en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 137).
 - **Protection des mains :** Gants étanches (EN 374).
 - **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en PVC
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
 - **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
 - **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
 - **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en cuir
Gants en tissu épais
 - **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
 - **Indications générales.**
 - **État physique** liquide
 - **Couleur :** brun clair
 - **Odeur :** caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >200 °C
 - **Inflammabilité** Non applicable.
 - **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
 - inférieure : Non déterminé.
 - supérieure : 6,5 Vol %
 - **Point d'éclair :** >160 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 5)

· Température d'inflammation : · Température de décomposition : · pH · Viscosité : · Viscosité cinématique · dynamique à 20 °C: · Solubilité · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur:	485 °C Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé. 8.400 mPas non ou peu miscible Non déterminé. <0 hPa 1,15 g/cm ³ Non déterminé. Non déterminé.
· 9.2 Autres informations · COV - Composé organique volatil · UNION EUROPÉENNE · Suisse · États-Unis d'Amérique · Aspect: · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion : · Teneur en solvants : · solvants organiques · Teneur en substances solides : · Modification d'état · Vitesse d'évaporation.	1,26 % 0,20 % 14,6 g/l / 0,12 lb/gal visqueux Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. 1,3 % 98,5 % Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés	néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact de l'eau
Réactions au contact de l'air humide
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz nitreux.
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
isocyanates
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

Oral	LD50 oral	10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	10.000 mg/kg (rabbit)

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

26447-40-5 diisocyanate de méthylènediphényle

LC0	>1.000 mg/l (brachydanio rerio)
EC50 / 24 h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 3 h	>100 mg/l (pseudomonas putida)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· Colle, sec, masse solide

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet 20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

· Code déchet :

Emballage avec des résidus d'adhésif non durci:

15 01 10* - Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.

Emballage avec des résidus de colle durcis:

15 01 02 - Emballages en plastique

15 01 04 - Emballages métalliques

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 8)

15 01 05 - emballages composites.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

Conditions de limitation: 3, 56

· Règlement (CE) N° 649/2012 (PIC)

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 9)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Phrases importantes**

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Date de la version précédente:** 06.11.2021

· **Numéro de la version précédente:** 47

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Catégorie de processus

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie du procédé

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 11)

- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- **Conditions d'utilisation** Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.

- **Durée et fréquence** 8 h (totalité de la séance de travail).

- **Environnement** Utilisations à l'extérieur et à l'intérieur

- **Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 33333 tonnes par jour

- **Autres conditions d'utilisation**

Observez les mesures de prudence standards qui s'appliquent dans le cas d'une manipulation de produits chimiques.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Le produit ne peut entrer en contact avec le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines qu'après un durcissement complet.

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

Des températures élevées favorisent l'émission.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Une protection respiratoire est nécessaire dans les emplacements de travail avec une ventilation insuffisante et pendant la projection.

Veiller à une ventilation suffisante, surtout dans les pièces fermées.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter de respirer les particules.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

- **Mesures de gestion des risques**

- **Protection du travailleur**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Mesures de protection organisationnelles**

Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste.

- **Mesures techniques de protection**

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

- **Mesures personnelles de protection**

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 149).

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 14387).

Filtre A/B/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur (EN 136); en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 137).

Gants calorifuges

Gants étanches (EN 374).

- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Sol** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Remarques**

En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Révision: 22.11.2023

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 12)

- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet**
Conteneur partiellement vide et sale
Restes de produit solides
- **Estimation de l'exposition**
 - **Travailleur (oral)** Aucune exposition orale significative
 - **Travailleur (cutané)** Aucune exposition cutanée significative
 - **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
 - **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.
 - **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 13)

Annexe: Scénario d'exposition 2

· Désignation brève du scénario d'exposition

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation Utilisation habituelle du secteur conformément à la partie 1.

· **Durée et fréquence** 8 h (totalité de la séance de travail).

· **Travailleur** 8 h (totalité de la séance de travail).

· **Environnement** Utilisations à l'extérieur et à l'intérieur

· Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

· **Etat physique** solide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 600 kg par jour

· Autres conditions d'utilisation

Observez les mesures de prudence standards qui s'appliquent dans le cas d'une manipulation de produits chimiques.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Le produit ne peut entrer en contact avec le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines qu'après un durcissement complet.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Eviter de respirer les particules.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur non nécessaire

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 22.11.2023

Révision: 22.11.2023

Numéro de version 48 (remplace la version 47)

Nom du produit Jowapur 686.20

(suite de la page 14)

- **Mesures de gestion des risques**

- **Protection du travailleur**

- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Mesures de protection organisationnelles**

- Mettre à disposition les instructions d'utilisation / la fiche de poste.

- **Mesures techniques de protection**

- Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

- **Mesures personnelles de protection**

- Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN 14387).

- Filtre A/B/P2.

- En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur (EN 136); en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 137).

- Gants étanches (EN 374).

- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.

- **Mesures de protection de l'environnement**

- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Eau**

- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts, même dans de petites quantités.

- **Sol** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- **Procédés d'élimination**

- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Type du déchet**

- Restes de produit solides

- Conteneur partiellement vide et sale

- **Estimation de l'exposition**

- **Travailleur (oral)** Aucune exposition orale significative

- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.

- **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.